

1. CURATIO

2. Dérogation d'utilisation contre les maladies du feuillage

France Olive, en collaboration avec la société Andermatt, vient d'obtenir une nouvelle dérogation d'utilisation du CURATIO pour traiter les maladies du feuillage de l'olivier (œil de paon et cercosporiose) **pour la période du 9/09/2023 au 9/01/2024** selon les modalités suivantes :

CURATIO	
Libellé de l'usage :	Olivier*Trt Part.Aer.* Maladie du feuillage (code usage 12503203)
Dose maximale d'emploi :	16 l/ha
Application :	3 applications maximum (intervalle minimum entre les applications : 5 jours)
Période de dérogation d'utilisation :	du 9/09/2023 au 9/01/2024
Stade :	après BBCH 75
Délai Avant Récolte :	30 jours
Autorisé en agriculture biologique :	Oui

[Consultez l'autorisation de mise sur le marché provisoire](#)



Classé sous : [Actualités](#)